

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20240516-35\_2024-DE

<b>Nombre de conseillers</b> en exercice .....14 présents ..... 9 votants .....12
--

L'an deux mil vingt-quatre, le **SEIZE MAI**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2024

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	BOMMÉ Jean-Paul	

**ABSENTS EXCUSÉS** : RIOTTE Sandrine (pouvoir à CHIRADE Brigitte) ; GRIMAUD Sylvie (pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ;  
HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; DUMARCHÉ Jérémy

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : DUTERTRE Thomas

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CHIRADE Brigitte

## OBJET :

**35/2024**

**ACQUISITION D'UN ROBOT DE TONTE**

M. Le Maire rappelle que par délibération 31/2024 du 11 avril 2024, le Conseil Municipal avait décidé de conclure un contrat de location de robot de tonte avec l'entreprise Vert-Lem pour un coût fixe mensuel de 590,40 € TTC sur 60 mois.

Or, il s'avère que le prix convenu avec le commercial est finalement un prix Hors Taxe et non TTC, d'où une augmentation du coût de 20 %.

Dès lors, le contrat de location devient moins intéressant financièrement qu'une acquisition du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le retrait de la délibération 31/2024 du 11 avril 2024
- Décide d'acquérir un robot de tonte de marque Husqvarna, de type Ceora 544 EPOS avec coupe Razor 43M, station de charge, station de référence et accessoires associés incluant l'installation, le réglage et la maintenance sur 5 ans au prix de 28 857,26 € HT (soit 34 628,71 € TTC) auprès de la société Vert Lem de Saint Etienne de Montluc
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

